







Mutualia et la CFR vous proposent une complémentaire santé qui permet de faire face à la fin des avantages des contrats collectifs proposés par les entreprises. Ce partenariat a pour fondement le partage de valeurs communes telles que la solidarité et la proximité qui sont la base du mutualisme.

Bénéficiez d'une complémentaire santé de qualité : c'est l'objectif poursuivi par cette collaboration exclusive.

Négociée par vos représentants nationaux, cette offre vous propose 4 formules simples, qui vous protègent efficacement :

NIVEAU 1: essentielle, cette garantie rembourse vos frais au ticket modérateur pour répondre aux petits besoins de santé

NIVEAU 2: complète, cette offre prend mieux en charge les dépassements d'honoraires

NIVEAU 3 : optimale, cette troisième possibilité vous offre des remboursements plus élevés pour couvrir au mieux vos dépenses de santé

NIVEAU 4: excellence, cette dernière garantie renforcée apporte une amélioration des remboursements sur les postes le splus coûteux comme l'optique et le dentaire, mais aussi pour l'hospitalisation et les médicaments.

MUTUALIA SANTÉ CFR C'EST AUSSI...

- Un espace adhérent en ligne et une application : Suivi des remboursements, gestion des données personnelles et un programme de parrainage.
- Près de 160 agences partout en France et un Service de relation adhérent téléphonique disponible du lundi au vendredi pour répondre à toutes vos questions!

Chez Mutualia, nos garanties s'adaptent à vos besoins



| SOINS COURANTS | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 | NIVEAU 3 | NIVEAU 4 |
|---|--|--|--|---|
| Honoraires médicaux : consultations et actes techniques | | | | |
| - Généralistes et spécialistes adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO | 100 % | 150 % | 150 % | 200 % |
| - Généralistes et spécialistes non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO | 100 % | 130 % | 130 % | 180 % |
| Actes d'imagerie et d'échographie : IRM, endoscopie, radiologie, scanner | | | | |
| - Praticiens adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO | 100 % | 150 % | 150 % | 200 % |
| - Praticiens non adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO | 100 % | 130 % | 130 % | 180 % |
| Honoraires paramédicaux pris en charge par le RO : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Analyses et examens de laboratoire | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Médicaments | | | | |
| - Médicaments pris en charge par le RO hors Service Médical Rendu Faible | 100 % | 100 % | 100 % | 15 % à 100 % |
| - Substituts nicotiniques pris en charge par le RO: patchs, gommes, pastilles | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Matériel médical pris en charge par le RO : pansements, orthopédie, minerves, genouillères, | 100 % | 150 % | 150 % | 200 % |
| Transports pris en charge par le RO | 100 % | 100 % | 100 % | 200 % |
| HOSPITALISATION | | | | |
| Honoraires médicaux et chirurgicaux | | | | |
| - Praticiens adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO | 100 % | 150 % | 150 % | 250 % |
| - Praticiens non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO | 100 % | 130 % | 130 % | 200 % |
| Forfait journalier hospitalier (1) | Frais réels | Frais réels | Frais réels | 100 % |
| Frais de séjour | 100 % | 100 % | 100 % | 200 % |
| Chambre particulière avec nuitée | - | 20€ / nuit | 30 € / nuit | 70 €/ nuit |
| OPTIQUE | | | | |
| Equipements 100% santé (2) | Frais réels plafonnés au prix limite de vente | Frais réels plafonnés au prix limite de vente | Frais réels plafonnés au prix limite de vente | Frais réels plafonnés a prix limite de vente |
| Equipements à tarifs libres (2) | | | | |
| - Verres simples + monture | 50 € | 120 € (dont 100 € monture) | 200 € (dont 100 € monture) | 300 € (dont 100 € monture) |
| - Verres complexes ou très complexes + monture | 200 € (dont 100 € monture) | 200 € (dont 100 € monture) | 300 € (dont 100 € monture) | 400 € (dont 100 € monture) |
| - Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe + monture | 125 € (dont 100 € monture) | 160 € (dont 100 € monture) | 250 € (dont 100 € monture) | 350 € (dont 100 € monture) |
| Lentilles prises en charge par le RO (y.c jetables) | 100 % | 100 % + 120 € / an (3) | 100 % + 200 € / an (3) | 100 % + 300 € / an (3) |
| Autres prestations optiques 100% santé (4) | Frais réels plafonnés au prix limite de vente | Frais réels plafonnés au prix limite de vente | Frais réels plafonnés au prix limite de vente | Frais réels plafonnés a prix limite de vente |
| Autres prestations optiques à tarifs libres (4) | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| DENTAIRE | | | | |
| Soins et prothèses relevant du dispositif 100% santé (4) | Frais réels plafonnés au prix limite de vente | Frais réels plafonnés au prix limite de vente | Frais réels plafonnés au prix limite de vente | Frais réels plafonnés a prix limite de vente |
| Soins pris en charge par le RO ne relevant pas du dispositif 100% santé (y.c inlay onlay) (4) | 100 % | 100 % | 100 % | 200 % |
| Prothèses ne relevant pas du dispositif 100% santé (4) | | | | |
| - Prothèses prises en charge par le RO | 100 % | 150% | 200 % | 300 % |
| Implantologie | - | 150 € / implant | 250 € / implant | 300 € / implant |
| AIDES AUDITIVES | | | | |
| Equipements 100% santé (5) | prix limite de vente | Frais réels plafonnés au prix limite de vente | prix limite de vente | prix limite de vente |
| Equipements à tarifs libres | 100 % (5) | 100 % + 300 € / appareil (6) | 100 % + 450 € / appareil (6) | 100 % + 450 € / appareil (6 |
| CURES THERMALES | | | | |
| Soins et forfait thermal pris en charge par le RO | 65% à 70% | 65% à 70% | 65% à 70% | 90 % |
| Transport et hébergement pris en charge par le RO ou non | 0% à 65% | 0% à 65% | 0% à 65% | 300 € / an |
| PRÉVENTION | | | | |
| Actes de prévention pris en charge par le RO | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Dépistage préventif | | | | |
| - Ostéodensitométrie | 100 % | 100 % + 50 € / an | 100 % + 50 € / an | 100 % + 50 € / an |
| BIEN-ÊTRE | | | | |
| Pédicure/podologue | 30 € / an | 50 € / an | 50 € / an | 70 € / an |
| ASSISTANCE ET SERVICES Mutualia Assistance (cf. notice Mutualia Assistance) | Oui | Oui | Oui | Oui |
| , | | | | |
| Réseau de soins optique | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Etude et conseil sur devis en dentaire, optique et audioprothèses | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Aide au retour à domicile après hospitalisation | Oui, selon conditions assistance | Oui, selon conditions assistance | Oui, selon conditions assistance | Oui, selon conditions assistance |

BR : Base de remboursement ; RO : Régime Obligatoire ; TM : Ticket Modérateur ;OPTAM : Option pratique tarifaire maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins ; OPTAM-CO : Option pratique tarifaire maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins exerçant une spécialité de chirurgie ou de gynécologie-obstétrique ; HAM : Hors Alsace-Moselle ; AM : Alsace-Moselle ; PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale ; SMR : Service Médical Rendu ; PEC : Pris en charge

Service Medical Rendu ; PEC : PMS en Charge
Sauf précisions contraires, les prestations sont indiquées en pourcentage de la BR et incluent la part de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire en vigueur au jour de la conclusion du présent contrat.
Lorsque les prestations sont forfaitaires, la Mutuelle rembourse le montant indiqué. Les forfaits équipements optiques et aides auditives incluent la prise en charge RO et le TM. Lorsque le professionnel de santé ou
l'établissement de santé n'est pas conventionné avec l'Assurance maladie, la Base de Remboursement est le Tarif d'Autorité (dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les professionnels
de santé ou les établissements conventionnés). Les prestations sont accordées dans la limite des frais engagés sur présentation de justificatifs et sous réserve de remboursement par le RO, sauf stipulation contraire.

(1) Prévu à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité sociale, à l'exclusion du forfait journalier facturé par les établissements médico-sociaux visés à l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

(2) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. Equipements composés de deux verres et une monture. Limité à un équipement tous les deux àris, sauf en cas d'évolution de la vue et pour les enfants, selon les conditions et modalités de prise en charge prévues par la garantie.

- (3) Au-delà du forfait, prise en charge du TM. (4) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie.
- (5) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. Prise en charge limitée à une prothèse par oreille et par bénéficiaire, tous les 4 ans, selon les conditions prévues par la garantie avec un remboursement limité à 1700 €/oreille.
- (6) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. Prise en charge limitée à une prothèse par oreille et par bénéficiaire, tous les 4 ans, selon les conditions prévues par la garantie avec un remboursement limité à 1700€/oreille. Au-delà du forfait, prise en charge du TM.

Depuis toujours, entre nous, c'est humain

Depuis 30 ans, Mutualia protège plus d'un demi million de bénéficiaires en santé et en prévoyance. Particuliers, populations agricoles, travailleurs non salariés ou bien chefs d'entreprise, Mutualia est présent partout en France pour accompagner ses adhérents au quotidien. Acteur de l'économie sociale et solidaire, Mutualia s'implique sur les territoires en s'appuyant sur ses valeurs fortes - Qualité, Proximité, Humain, Démocratie - et son réseau d'Élus pour construre ensemble la mutuelle et les solutions globales de santé de demain. Notre conception d'un Groupe mutualiste engagé va plus loin, c'est pourquoi nous accompagnons et développons des projets solidaires au coeur des territoires en soutenant des initiatives porteuses de sens.

Entre nous, c'est très simple de souscrire chez Mutualia

Pour répondre à toutes vos questions, prendre un rendez-vous et adhérer à notre protection santé :



Contactez vite votre conseiller Mutualia le plus proche de chez vous, sur www.mutualia.fr, rubrique Contact.



09 78 353 353

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h



Souscrivez directement sur www.mutualia.fr



Trouvez le point d'accueil le plus proche sur **www.mutualia.fr** / rubrique contact





Suivez Mutualia sur les réseaux sociaux

